



DELIBERATION N° 05-2014 du 25 avril 2014,

## Portant élection du bureau exécutif de la communauté de communes des îles Marquises et désignation de son comptable public

DATE DE CONVOCATION  
17 avril 2014DATE D'AFFICHAGE  
17 avril 2014DATE DE LA SEANCE  
25/04/2014

En exercice	présents	Votants
15	15	15

HEURE : 16H00

Présents
<b>FATU HIVA</b> Henri TUIEINUI, 1 <sup>er</sup> délégué Marie Céline KAMIA, 2 <sup>ème</sup> délégué
<b>HIVA OA</b> Etienne TEHAAMOANA, 1 <sup>er</sup> délégué Ani PETERANO, 2 <sup>ème</sup> délégué Murielle TETUAVEROA, 3 <sup>ème</sup> déléguée
<b>NUKU HIVA</b> Benoit KAUTAI, 1 <sup>er</sup> délégué Joselyne PRIOTUA, 2 <sup>ème</sup> déléguée Casimir UTIA, 3 <sup>ème</sup> délégué
<b>TAHUATA</b> Félix BARSINAS, 1 <sup>er</sup> délégué Mirélla TIMAU, 2 <sup>ème</sup> déléguée
<b>UA HUKA</b> Nestor OHU, 1 <sup>er</sup> délégué Florentine SCALLAMERA, 2 <sup>ème</sup> déléguée
<b>UA POU</b> Joseph KAIHA, 1 <sup>er</sup> délégué Marcel BRUNEAU, 2 <sup>ème</sup> délégué Georges TEIKIEHUPOKO, 3 <sup>ème</sup> délégué
<b>Absents excusés</b>

Procurations

Absents

Secrétaire de séance

L'an deux mille quatorze, le 25 avril, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 17 avril 2014 (affiché le 17 avril 2014) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Atuona, sous la présidence de Monsieur Félix BARSINAS, Président de la communauté de communes des îles Marquises

### Exposé des motifs

Après l'élection des délégués au conseil communautaire par les conseils municipaux de chacune des communes adhérentes, il est procédé à l'élection des membres du bureau exécutif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7;

VU l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;

VU l'arrêté n°2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté n° 2062 CM sus visé ;

VU l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des Îles Marquises (CODIM) établi le 25 avril 2014

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

**ADOPTE**

**Article 1** : A l'issue du scrutin, les résultats proclamés sont les suivants :

Ont été élus :

Fonction	Nom et prénom
Président	Félix BARSINAS
Vice-Président	Joseph KAIHA
Membre du bureau	Etienne TEHAAMOANA
Membre du bureau	Nestor OHU
Membre du bureau	Henri TUIEINUI
Membre du bureau	Benoît KAUTAI

**Article 2 :** Le comptable public de la communauté de communes est celui de la T.I.V.A.A. (Trésorier des îles du vent, des australes et des autres archipels) dont le siège est à Papeete.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents



Fait à Atuona, le 25 avril 2014

Le Président

Félix BARSINAS

**CONTRÔLE A POSTERIORI**

Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le :

05/05/2014

Et publication ou notification du :

05/05/2014

Le Président

Le Vice-Président

Joseph KAIHA

